



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

#### PROJET PARTICULIER PP27-0300

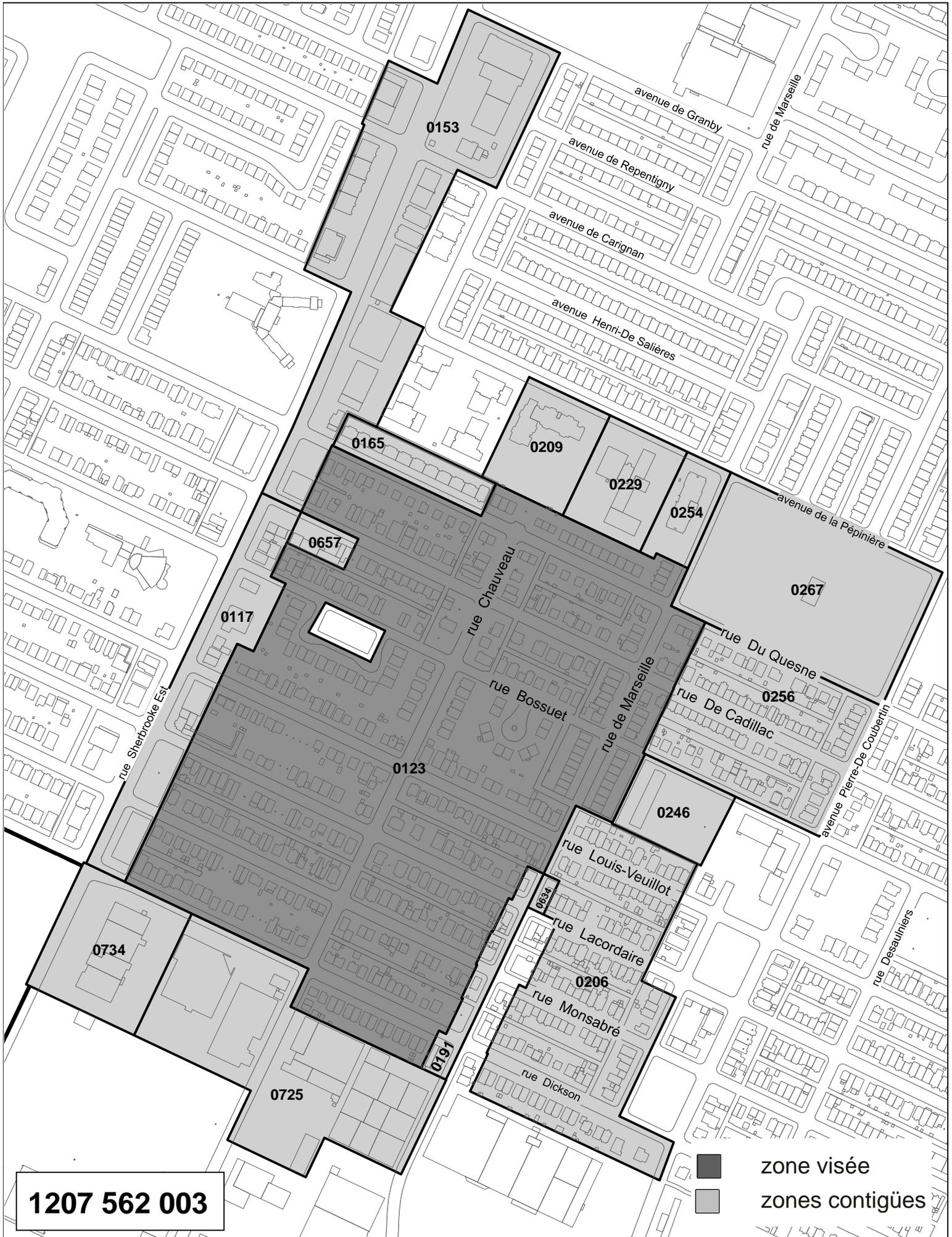
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 8 mars 2021 à 19 h, le projet de résolution pour le projet particulier suivant :**

Cette résolution vise à autoriser le projet particulier PP27-0300 en vue de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol du bâtiment situé aux 5980-5986, rue de Marseille et portant le numéro de lot 2 280 726.

#### **Description des zones**

Le plan ci-dessous illustre la zone visée **0123** et ses zones contiguës **0117, 0153, 0165, 0191, 0206, 0209, 0229, 0246, 0254, 0256, 0267, 0634, 0657, 0725, 0734**.



0153

avenue de Granby

rue de Marseille

avenue de Repentigny

avenue de Carignan

avenue Henri-De Salières

0165

0209

0229

0254

avenue de la Pépinière

0267

0657

0117

rue Chauveau

rue Du Quesne

rue Sherbrooke Est

rue Bossuet

rue de Marseille

rue De Cadillac

0256

0123

avenue Pierre-De Coubertin

0246

rue Louis-Veuillot

0734

0634

rue Lacordaire

rue Desaulniers

0206

rue Monsabré

0191

rue Dickson

0725



zone visée



zones contigües

1207 562 003

## **Consultation écrite**

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), ce projet particulier sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir du 16 mars jusqu'au 30 mars 2021.

Durant cette période, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1

ou encore par courriel au : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca)

Afin de recevoir une réponse aux questions et/ou commentaires soumis, l'envoi doit inclure les renseignements suivants :

- nom et prénom
- adresse résidentielle
- numéro de téléphone et/ou adresse courriel.
- Le nom et numéro du projet particulier.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 30 mars 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation relative à cette demande de projet particulier est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

Les réponses aux commentaires et aux questions reçues par écrit seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de résolution.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2021.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**